

# Master mention Droit Pénal et Sciences Criminelles parcours type Droit Pénal et Sciences Criminelles (Formation à distance)

Droit pénal et sciences criminelles

-  Niveau d'étude visé  
BAC +5
-  Diplôme  
Master (LMD)
-  Domaine(s) d'étude  
Droit pénal et sciences criminelles
-  Accessible en  
Formation initiale,  
Formation continue, VAE
-  Établissements  
Université  
Toulouse  
Capitole

## Présentation

### Code RNCP : 32278

Le Master mention **Droit pénal et sciences criminelles, parcours type Droit pénal et sciences criminelles FOAD**, est une formation universitaire de 4 semestres.

Le Master 1 de la formation peut être suivie en **1 an ou 2 ans** selon le rythme choisi par l'apprenant. Le Master 2 peut être suivie en **1 an**.

### Spécificités

Tarifs :

**Master 1** : 2 500 € \*  (consulter la grille tarifaire)

**Master 2** : 4 500 €\*  (consulter la grille tarifaire)

## Objectifs

**La première année du Master Droit pénal et sciences criminelles FOAD**, permet aux apprenants d'acquérir des connaissances et des compétences dans l'appréhension par le Droit du phénomène délinquantiel.

Ce diplôme dispense des enseignements, majoritairement tournés vers le droit pénal et les sciences criminelles tout en proposant des matières d'ouverture afin d'assurer une formation complète compte tenu, d'une part, des

examens professionnels et concours auxquels se destinent habituellement les apprenants s'intéressant aux questions pénales et, d'autre part, des emplois auxquels ils peuvent prétendre.

**La deuxième année du Master Droit pénal et sciences criminelles FOAD**, permet de consolider et d'approfondir les connaissances acquises en matière pénale. Outre des enseignements fondamentaux, la formation propose des cours spécialisés centrés sur l'étude de phénomènes criminels nouveaux, tels que la criminalité environnementale ou la cybercriminalité. Complétée par des séminaires de pratique professionnelle et un enseignement complet des dynamiques européennes et internationales, la formation permet d'acquérir des compétences renforcées dans l'analyse des problèmes liés à la criminalité, aussi bien d'un point de vue théorique que pratique.

La deuxième année du Master Droit pénal permettra aux apprenants de s'initier à la recherche et pour le parcours professionnel, la mise en œuvre pratique des connaissances. Il est également indiqué pour la préparation des examens et concours juridiques.

### **M1**

Début de la formation : 22/09/2023

Fin de la formation : 12/07/2024

### **M2**

Début de la formation : 04/10/2023

# Admission

## Conditions d'admission

### ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER :

L'admission en première année de master dépend des capacités d'accueil et est subordonnée à l'examen du dossier et éventuellement à un entretien pour les étudiants pré-sélectionnés.

**Pour préparer vos candidatures en 1ère année de master, consultez :**

- les [capacités d'accueil](#) sur notre site internet, - les [attendus et critères généraux d'examen des candidatures](#) (mention de licence conseillée, prérequis...) sur notre site internet, - les [taux de réussite en fin de master](#) sur notre site internet,
- la **plateforme nationale des masters** [monmaster.gouv.fr/](https://monmaster.gouv.fr/) **pour vous informer** (capacités d'accueil, attendus et critères généraux d'examen des candidatures, modalités de candidature...) **et candidater.**

### ACCÈS EN DEUXIÈME ANNÉE DE MASTER :

**Droit à poursuite d'études :**

**Pour les étudiants qui ont validé une première année (master 1) de l'un des masters de l'université Toulouse Capitole, l'accès en seconde année de master (master 2) est de droit dans l'un au moins des parcours de la même mention.**

La poursuite d'études de la première à la seconde année de master s'effectue **de plein droit au sein du même parcours**, sous réserve de l'accomplissement des formalités de demande d'inscription (candidature sur le site de l'Université via le téléservice *eCandidatures*).

Dans le cas des formations de master offrant plusieurs parcours de master 2 au sein de la même mention, l'orientation des étudiants entre les différents parcours de master 2 tient compte, d'une part, du projet de chaque étudiant, des acquis de sa formation initiale ou de ses compétences et, d'autre part, des caractéristiques des

parcours. Les inscriptions sont prononcées par le Président de l'université dans la limite des capacités d'accueil, après avis d'une commission pédagogique dont il désigne les membres. Chaque étudiant se voit proposer une inscription dans l'un au moins des parcours de master de la mention au sein de laquelle il a validé son master 1.

**Réorientation :**

**L'inscription d'un étudiant qui a validé son master 1 à l'université Toulouse Capitole et souhaite poursuivre sa formation dans une autre mention de master** proposée par l'établissement est subordonnée à la vérification par le responsable de la formation dans laquelle l'inscription est demandée que les unités d'enseignement déjà acquises sont de nature à lui permettre de poursuivre sa formation en vue d'obtenir le master.

**L'inscription d'un étudiant qui a validé un master 1, quelle que soit la mention, dans un établissement d'enseignement supérieur autre que l'université Toulouse Capitole**, est subordonnée à la vérification, par le responsable de la formation dans laquelle l'inscription est demandée, que les unités d'enseignement déjà acquises dans son établissement d'origine sont de nature à lui permettre de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du diplôme de master.

Sur le téléservice *eCandidatures*, les étudiants classent par ordre de préférence les parcours de master 2 où ils demandent à s'inscrire.

Téléchargez :

- les [capacités d'accueil et les modalités d'admission](#) (constitution du dossier de candidature, liste des pièces à fournir, dépôt des candidatures sur le téléservice *eCandidatures*...)

- les [taux de réussite en fin de master](#) [Arrêté de nomination de commission d'admission Semestres 1 et 2](#)

- [Arrêté de nomination de commission d'admission Semestres 3 et 4](#)

**Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le service FOAD se réserve la possibilité d'annuler la formation.**

## Inscription

### Inscription

- \* Master 1 : Vous devez constituer un dossier sur [MonMaster](#).

\* Master 2 : Vous devez constituer un dossier sur [eCandidatures](#).

Les candidatures pour la rentrée **2023-2024 sont closes**.



Cette formation (Master 2) est éligible au [financement CPF](#) :

## Et après...

### Insertion professionnelle

- \* Professions juridiques et judiciaires : avocat - magistrat - commissaire de police, mais aussi juriste spécialiste du contentieux,
- \* Concours administratifs,
- \* Enseignement et recherche.

## Contact(s)

### Autres contacts

## Renseignements

[droitpenal.foad@ut-capitole.fr](mailto:droitpenal.foad@ut-capitole.fr)

Tel : 05 61 63 57 64

Bureau ME 506.3

Service FOAD

Manufacture des Tabacs

Université Toulouse Capitole

21, allée de Brienne

31042 Toulouse Cedex 9

## Infos pratiques

### Lieu(x)

Toulouse

# Programme

---

## Organisation

Le Master mention Droit pénal et sciences criminelles, parcours-type Droit pénal et sciences criminelles FOAD, est organisé sur quatre semestres ; chacun totalisant 30 crédits européens (ECTS).

Chaque semestre de la première année est organisé en 6 Unités d'Enseignement composant 2 blocs. Chaque semestre totalise 30 crédits européens (ECTS).

\* [📄 Télécharger le programme de la première année](#)

La seconde année est organisée sur une année universitaire et totalise 60 crédits européens (ECTS).

\* [📄 Télécharger le programme de la seconde année](#)

Vous pouvez vous inscrire à la **formation complète** ou **établir un rythme de progression individualisé** qui ne peut dépasser une durée de deux années universitaires **consécutives** en s'inscrivant :

- aux blocs 1 et 3 l'année 1
- aux blocs 2 et 4 l'année 2

L'apprenant qui n'aura pas suivi la deuxième année dans la continuité de la première pourra terminer sa formation en gardant le bénéfice des unités d'enseignement précédemment acquises. Il devra toutefois suivre la procédure de candidatures en vigueur au moment de sa demande de réinscription.